



!INFO FLASH

BILATERALE AVEC LE DC DIRISI ET LA DRH UN DIALOGUE SOCIAL FRANC ET OUVERT

Les élus CFDT du CSA R DIRISI ont été reçus par le directeur central en bilatérale concernant les propositions pour le CSA-R du mois d'avril. A cette occasion, ils sont intervenus sur le CIA 2025.

La DRH de la DC-DIRISI a expliqué que la DRH-MD avait réduit les délais de traitement de 2 mois et demi à cause du vote tardif du budget de l'État induisant une charge accrue pour les RH des formations d'emploi et de la DC-DIRISI. La DRH-MD fera tout pour que le CIA soit versé sur la paie de juillet 2025. La DRH de la DC-DIRISI a indiqué que les montants du CIA n'étaient pas figés mais qu'ils devraient être identiques à l'année 2024. Pour autant, rien n'est acté à ce jour !

Concernant la fongibilité descendante des CIA, la **CFDT** défense n'y est pas favorable. Pour autant elle est favorable à la fongibilité transverse par catégorie (Technique et administratif de même niveau) afin d'utiliser toute l'enveloppe allouée à chaque niveau.

Les agents concernés par le CIA sont ceux ayant eu au moins une journée d'activité sur la période de 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les agents entrants ou sortants du ministère verront leur CIA proratisé en fonction du nombre de jours travaillés.

Cette année les agents en Congé Longue Maladie (CLM), même non fractionné, sont éligibles au CIA. Cas particulier des agents en Congé Maladie Ordinaire (CMO) ou CLM non fractionné sur la totalité de l'année, la DC-DIRISI souhaite positionner le CIA à 0 euros.

La **CFDT** a revendiqué que le CIA soit positionné à un tiers du montant de référence pour ces agents à l'instar du décret 2024-641 du 27 juin 2024. Les personnes en Congé Longue Durée (CLD) ne peuvent bénéficier du CIA dans la mesure où leur IFSE est suspendue durant cette période.

La DC-DIRISI affiche la volonté de répartir la totalité de l'enveloppe allouée au CIA.

Les élus de la **CFDT** remarquent que la DC-DIRISI est un employeur ouvert au dialogue social et sera toujours force de proposition auprès de ce grand employeur tout en restant vigilant pour l'intérêt des agents.

Paris, le 18 février 2025

**AGENTS CIVILS
DU MINISTÈRE**